

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2024/011

Genève, le 9 janvier 2024

CONCERNE:

Atelier CITES en ligne– Transport des spécimens vivants

1. Le Secrétariat informe les Parties que l'*atelier CITES sur le transport des spécimens vivants* se déroulera en ligne le jeudi 21 mars 2024 de 13h00 à 15h00 et de 16h00 à 18h00 CET.

Mandat:

2. La décision 19.158 indique que « Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, en consultation avec le Comité permanent, le Secrétariat et l'Association du transport aérien international (IATA), organisent un atelier pour partager les meilleures pratiques relatives au transport de spécimens vivants d'animaux et de plantes ».

Participants ciblés

3. Les organes de gestion, les points focaux chargés de la lutte contre la fraude, les importateurs, les exportateurs, les représentants d'organisations non gouvernementales et les transporteurs sont invités à participer à cet atelier.

Objectifs

4. L'atelier a pour objectif de partager les meilleures pratiques en matière de transport des animaux vivants et des plantes et de favoriser l'efficacité de l'utilisation par les Parties de la [Réglementation IATA du transport des animaux vivants](#) (LAR - IATA Live Animal Regulations), la [Réglementation IATA du transport du fret périssable](#) (PCR - IATA Perishable Cargo Regulations), ainsi que des [Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages](#).

Résultats escomptés

5. Les résultats attendus de l'atelier sont les suivants :
 - a) meilleure connaissance de la *Réglementation IATA du transport des animaux vivants*, de la *Réglementation IATA du transport du fret périssable* et des *Lignes directrices pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages*.
 - b) participation et collaboration accrues des Parties à l'application de la *Réglementation IATA du transport des animaux vivants*, de la *Réglementation IATA du transport du fret périssable*

et des *Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages*.

- c) compilation d'expériences et de meilleures pratiques des Parties dans le contexte du transport d'animaux et de plantes vivants.

Organisation

6. L'atelier se déroulera sur la plateforme en ligne Interactio. Le lien pour accéder à la plateforme et un guide d'utilisation seront mis à la disposition de tous les participants inscrits en temps voulu.
7. L'atelier sera divisé en deux sessions de deux heures séparées par une heure de pause selon l'horaire suivant :

Jeudi 21 mars 2024 : 13h00-15h00 et 16h00-18h00 CET

8. L'atelier débutera par des présentations et des projections vidéo suivies de questions-réponses et de discussions. Une interprétation simultanée en anglais, français et espagnol sera assurée. L'atelier sera enregistré et mis à disposition sur la chaîne YouTube de la CITES.

Inscription

9. Les participants intéressés sont invités à s'inscrire en ligne avant le **20 février 2024** dernier délai grâce au lien suivant : <https://forms.office.com/e/GLWW9EanL8>. La participation de représentantes est encouragée.
10. Ultérieurement, une confirmation de participation sera communiquée aux participants, accompagnée du lien et de l'ordre du jour de l'atelier.
11. Les participants, en particulier les représentants des Parties, sont encouragés à indiquer dans le formulaire d'inscription s'ils souhaitent présenter leurs bonnes pratiques concernant le transport de spécimens vivants et l'application des LAR - IATA, des PCR - IATA ou des Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages.
12. Les questions 10 et 11 du formulaire d'inscription sont réservées aux organes de gestion CITES.
13. Pour toute question concernant l'atelier, veuillez contacter M. Salehin Khan (khan.salehin@cites.org) avec copie à info@cites.org.